

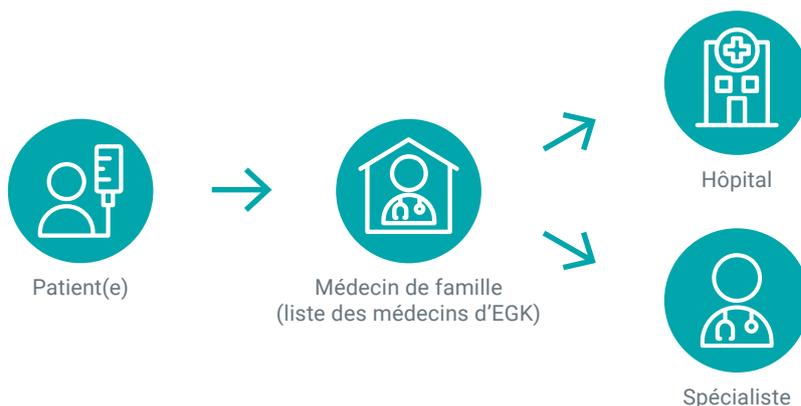
# Le modèle du médecin de famille avec votre médecin de confiance: EGK-Care

Dans le cadre du modèle d'assurance de base EGK-Care, EGK-Caisse de Santé collabore avec différents médecins et réseaux de médecins de famille. Vous bénéficiez ainsi d'un suivi personnalisé et dépensez moins.

## Vos avantages:

- Votre médecin de famille est votre personne de confiance
- Un interlocuteur unique pour toutes les questions de santé
- Votre médecin de famille coordonne la suite du traitement, ce qui vous fait gagner du temps et vous facilite la tâche
- Une prime avantageuse

## Voici comment fonctionne EGK-Care:



## Votre médecin de famille est votre premier interlocuteur pour vos questions de santé

### L'essentiel en bref:

- **Vous avez le choix:** Vous choisissez le médecin de famille le plus proche de chez vous sur la liste des médecins d'EGK ([egk.arztmap.ch](http://egk.arztmap.ch)).
- **Interlocuteur de confiance:** Votre médecin de famille est votre premier interlocuteur en cas de problèmes de santé / de besoins médicaux.
- **Traitement complet:** Votre médecin de famille coordonne l'ensemble du traitement et vous oriente au besoin vers un spécialiste.
- **Confirmation d'orientation:** Pour tous les traitements prodigués par un spécialiste, un thérapeute ou à l'hôpital, vous avez besoin d'être adressé(e) par votre médecin de famille.
- **Situation d'urgence:** En cas d'urgence, vous vous adressez à un médecin urgentiste.
- **Accès direct sans orientation à certains spécialistes:**
  - Gynécologues (examens préventifs)
  - Ophtalmologues (un examen annuel chez l'ophtalmologue pour la prescription de supports de vue)
  - Dentistes
  - Pédiatres pour les enfants jusqu'à 12 ans révolus

### Plus d'informations ou un conseil personnalisé?

[www.egk.ch](http://www.egk.ch)  
T 061 765 51 11  
[info@egk.ch](mailto:info@egk.ch)



Remarque: cette notice est un support d'information simplifié. Seules les dispositions légales et contractuelles (Conditions générales et complémentaires d'assurance, CGA, édition du 01.01.2019, et CCA, édition du 01.01.2011, relatives au produit EGK-Care) ont valeur juridique.